



Signature du traité historique établissant la coopération bilatérale entre le Canada et la Russie dans le cadre du Partenariat mondial, juin 2002

Le Canada et le Programme de partenariat mondial

Pour donner suite aux engagements pris lors du Sommet du G8 à Kananaskis en 2002, le gouvernement a autorisé la création du Programme de partenariat mondial du Canada, doté d'une enveloppe pouvant atteindre un milliard de dollars sur dix ans. Le financement des projets a débuté en 2003.

Préparer le terrain

Le rôle et les priorités du Canada

En sa qualité d'hôte du Sommet du G8 de 2002 à Kananaskis et de premier président du GHFPM, le Canada a joué un rôle crucial dans la création et la formulation du *Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes*. À titre d'hôte du sommet, il a rédigé les principes et les directives qui constituent le cadre opérationnel du *Partenariat*. Depuis, il a joué un rôle de premier plan dans les activités de transition visant à convertir un engagement politique vigoureux en un programme concret et bien ciblé, qui s'accompagne d'accords juridiques et d'engagements financiers envers des projets précis de la part des membres du G8 et des autres partenaires.

À titre de président du GHFPM en 2002 et, par la suite, pour appuyer la présidence française en 2003, le Canada a contribué aux efforts visant à encourager des

pays extérieurs au G8 à participer au *Partenariat mondial*. Dès le milieu de l'année 2003, six nouveaux adhérents avaient pris des engagements financiers considérables, ce qui représentait un appui très significatif aux principes, directives et priorités du *Partenariat* et mettait en relief son rôle de modèle en matière de coopération internationale.

Le Canada a d'abord concentré ses efforts sur deux éléments : (1) la création des cadres juridiques internationaux et accords d'application nécessaires pour valider la réalisation des projets prévus en Russie; (2) la mise sur pied au sein du pays des structures de soutien et mécanismes de surveillance requis pour contribuer de façon efficace et responsable à la réalisation des objectifs poursuivis dans les quatre domaines prioritaires définis par le G8.